

Faut-il plus de liberté face à la volatilité des marchés?

Dans le cadre d'un débat organisé durant les Journées de la prévoyance 2022, à Montreux (VD), cinq experts se sont interrogés sur le 3^e cotisant, c'est-à-dire les rendements des placements. Bref compte-rendu.

«Il faut sauver le 3^e cotisant.» Tel était le titre du débat. En d'autres termes, comment gérer les rendements des placements face à la volatilité du marché? Car, même si 14 % des assurés ont bénéficié d'un rendement de 8 % l'an dernier, les incertitudes planent plus que jamais au-dessus des marchés financiers, aux prises, notamment, avec une inflation galopante et la guerre en Ukraine.

Cette stabilité fait s'interroger sur la composition des portefeuilles. Un consensus assez clair s'est dégagé, puisque les cinq experts invités se sont dits favorables à un élargissement pondéré de la part obligataire. Pascal Frei, associé chez PPCmetrics, rappelle quelques chiffres: «Si, ces dernières années, l'évolution tendait vers une dimi-

nution du poids des obligations, celles-ci demeuraient toutefois bien présentes. Dans la LPP, 40 % de la totalité des investissements, soit 400 milliards de francs, sont des obligations.»

Fabrizio Quirighetti, CIO du gérant indépendant Decalia SA, estime toutefois que «la plupart des caisses de pension sont sous-pondérées en obligations. Aujourd'hui, il est important d'y revenir pour reconstituer un matelas avec des rendements plus sûrs, moins volatiles, qui va être payant dans les années à venir. Si les taux continuent à remonter, les obligations vont voir leur valeur baisser. Cela fait mal, mais il ne faut pas faire l'erreur de vendre alors qu'on en a déjà peu. Les «soldes» vont arriver et il faudra profiter d'en acheter.»

Maintenir le cap

On ne va pas pour autant assister à une ruée sur les obligations, car le mot d'ordre est «stratégie à long terme», gage de stabilité et de sérénité. «Quelle que soit l'évolution des marchés, nous ne changerons rien à court terme», assène Samuel Fauche, responsable des investissements à la Fondation Patrimonia. «Pour l'heure, on a certes une grande baisse sur le marché des actions, une inflation plus forte qu'attendue, mais quand on possède une allocation équilibrée, on peut faire face aux incertitudes, qui sont le propre des marchés financiers.»

Pour Pascal Frei, il est «important que les stratégies des caisses de pension puissent être tenues par tous les temps, y compris dans le climat que nous vivons



Le journaliste économique Yves Genier a mené le débat auquel ont participé (de gauche à droite) Fabrizio Quirighetti, Yves-Marie Hostettler, Stéphane Riesen, Samuel Fauche et Pascal Frei.

actuellement. Le pire serait de tout révolutionner.» Malgré les questionnements imposés par la situation actuelle, le cap devrait donc être maintenu, moyennant quelques petites adaptations stratégiques. «Et pour faire face aux périodes difficiles, les caisses disposent de leurs réserves de fluctuation de valeur», rappelle Stéphane Riesen, directeur général de Pittet Associés.

Ne devrait-on quand même pas tenter d'optimiser la manière de couvrir le risque du tiers cotisant? «Comme les taux d'intérêt composés représentent un outil très puissant sur le long terme, ne faudrait-il pas inciter les entreprises à cotiser davantage pour leurs jeunes en début de carrière, afin de stimuler la croissance de capital grâce au jeu des intérêts?», s'interroge Fabrizio Quirighetti. Ce modèle commence à voir le jour, comme en témoigne Stéphane Riesen: «C'est une bonne idée. Chez Pittet Associés, nous cotisons la même chose à tous les âges. En revanche, il est important de ne pas tomber dans une individualisation.»

Un point de vue unanimement partagé. Tous estiment qu'une gestion privée, comme dans les pays anglo-saxons, ne serait pas profitable. Un comité se montre plus objectif et à même de prendre plus de risques qu'un individu seul, argumentent-ils. De plus, les frais moyens de gestion pour une caisse se montent à 0.4 %, alors que dans le privé, on passe à 1 %, voire même plus.

Un système qui fonctionne bien

Personne n'estime, en outre, qu'il serait profitable de modifier l'OPP 2, ni de fixer un plafond de détention pour les obligations. «Ce serait mauvais de changer des règles qui fonctionnent bien aujourd'hui et dont les limites ne posent pas de problèmes, d'autant plus qu'il existe des extensions possibles, pratiquées par près de la moitié des caisses, notamment sur les placements immobiliers, alternatifs, mais aussi obli-

gataires. Les caisses de pension ont surmonté deux crises sans l'aide de l'Etat, je suis donc confiant», estime Yves-Marie Hostettler, représentant de l'ASIP.

Une confiance dont témoigne l'ensemble du panel. Pascal Frei souligne d'ailleurs que, «depuis la création de la LPP, en 1985, la performance globale atteint les attentes institutionnelles qui avaient été posées à l'époque.» Yves-Marie Hostettler abonde, chiffres à l'appui: «Depuis 2007, le rendement sur les avoirs de vieillesse dépasse même de 0.5 % en moyenne le taux minimum LPP, lequel était lui-même supérieur aux taux de rémunération nécessaires pour garantir la règle d'or.»

Une bonne nouvelle, même si, comme le souligne Stéphane Riesen, on peut se demander, après une baisse des taux d'intérêt techniques, ce que l'on va faire à l'avenir à ce niveau-là. ■

Frédéric Rein

«il est important de ne pas tomber dans une individualisation.»

Stéphane Riesen

«Le pire serait de tout révolutionner.»

Pascal Frei
